

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

GUIDE DE L'ÉTUDIANTE

ANNÉE ACADÉMIQUE
2017-2018

CERTIFICAT EN ACTION COMMUNAUTAIRE

No. de programme : 1-251-5-0

Site de l'École : <http://travail-social.umontreal.ca/accueil/>

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(juin 2017)

TABLE DES MATIÈRES

Conditions d'admissibilité.....	2
À qui s'adresse ce programme ?.....	3
Durée.....	3
Programme et objectifs	4
Transferts, équivalences et exemptions	5
Avis d'absence à un examen, demande de délai, demande de révision	6
Plagiat	7
Échec, probation, relevé de notes.....	8
Diplôme et collation des grades	9
Anglais	9
Facture.....	9
Cours à suivre dans une autre université.....	9
Changement de programme	9
Contacts et liens utiles.....	10
Structure du programme.....	11
Système de notation	12

L'École de travail social de l'Université de Montréal offre, depuis septembre 1982, un programme menant à un certificat de 1er cycle en action communautaire.

Ce programme est offert à plein temps ou à temps partiel, **DE JOUR**.

La date limite pour présenter sa demande est le :

1^{er} juin pour la session d'automne

1^{er} novembre pour la session d'hiver

Les personnes intéressées peuvent faire la demande d'admission en ligne : www.umontreal.ca . Le numéro de téléphone des admissions est le 514-343-7076.

Pour des informations sur le programme, on peut rejoindre Nathalie Beaufay, technicienne en gestion des dossiers étudiants, à l'École de travail social, au 514-343-6606.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à titre d'étudiante régulière et sous réserve de la qualité du dossier, la candidate doit :

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC

ou

- Avoir réussi 24 crédits de niveau universitaire

ET

Avoir une expérience appropriée à ce domaine. Il faut calculer l'équivalent d'une année d'expérience professionnelle et/ou bénévole dans le domaine de l'intervention clinique et/ou collective. L'étudiante doit fournir les informations à ce sujet en complétant et retournant le document «Supplément à la demande d'admission».

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admissibilité sera admise.

Pour plus d'information, il faut appeler au bureau des admissions au 514-343-7076.

CE PROGRAMME N'EST PAS OFFERT AU CAMPUS LAVAL. LES ÉTUDIANTES DEVRONT OBLIGATOIREMENT SUIVRE LEURS COURS AU CAMPUS DE MONTRÉAL.

À QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME ?

Le programme s'adresse à des personnes oeuvrant dans les champs de l'action sociale et sanitaire qui désirent obtenir une formation complémentaire à leur formation de base pour répondre aux exigences nouvelles des fonctions résultant de changements dans l'orientation des programmes. Il s'adresse notamment aux catégories suivantes :

- les techniciennes en assistance sociale, les agentes de relations humaines (sociologiques, criminologiques, psychoéducatrices, etc.) qui ont à exercer une pratique comprenant des dimensions clinique et communautaire ;
- les infirmières et les autres professionnelles de la santé ainsi que les préposées aux bénéficiaires dans les CISSS et les CIUSSS ou d'autres établissements publics qui ont à exercer leur pratique dans le cadre de programmes de santé communautaire et à travailler avec des groupes dans le milieu non institutionnel ;
- les animatrices sociales, les organisatrices communautaires, les éducatrices populaires, les agentes de développement, les militantes de mouvements sociaux, les bénévoles dans les organismes communautaires qui sont engagées dans des projets d'action communautaire et qui ont besoin de se perfectionner ou de systématiser leurs méthodes et leurs approches.

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUSSI AUX ÉTUDIANTES ...

- qui dépassent la date limite pour faire sa demande d'admission au programme de baccalauréat en travail social et qui désireraient faire des cours de travail social qui pourraient, par la suite, être crédités dans le baccalauréat;
- qui sont refusées au programme de baccalauréat en travail social et qui désirent augmenter leur moyenne cumulative dans le but de faire une nouvelle demande l'année suivante;
- qui désirent cumuler trois certificats pour l'obtention d'un baccalauréat.

À NOTER : Dans le cas où l'étudiante serait admise au baccalauréat en travail social, certains cours du certificat en action communautaire seraient transférés, car faisant partie des deux programmes. Par contre, l'étudiante doit comprendre que l'unique critère d'acceptation au baccalauréat est le rendement scolaire. Donc, l'étudiante inscrite au certificat désirant faire un changement de programme au baccalauréat ne serait pas automatiquement admise.

DURÉE

L'étudiante inscrite à plein temps finira en un an sa scolarité. Si elle est inscrite à temps partiel, il est prévu que l'étudiante puisse compléter le programme sur une période ne dépassant pas 6 ans. Les cours sont offerts le jour seulement.

Si l'étudiante ne s'inscrit pas pendant plus de trois sessions, elle sera automatiquement désistée du programme à la quatrième session sans inscription. Elle devra alors faire une nouvelle demande d'admission.

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Le certificat comprend 30 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix (voir structure page 11).

Les objectifs du programme sont d'offrir des connaissances analytiques et méthodologiques de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de la santé, les organisations communautaires et syndicales. Le programme est structuré de façon à couvrir les 3 aires de connaissances suivantes :

- **les fondements de l'action communautaire**, au moyen d'enseignements portant sur les problèmes sociaux, la dynamique des rapports sociaux, les mouvements sociaux, la sociologie du bien-être et l'administration publique. En d'autres mots, il s'agit d'étudier les phénomènes qui font l'objet de l'intervention en action communautaire ainsi que les phénomènes qui servent à en déterminer les finalités et les dynamismes ;
- **les méthodes de l'action communautaire**, au moyen d'enseignements portant sur les techniques et processus de l'intervention collective, les techniques de travail en groupe et le fonctionnement des organisations communautaires, les méthodes d'action préventive, les pratiques de maintien dans le milieu, les techniques de mobilisation collective, les pratiques d'*empowerment*;
- **les cadres institutionnels de l'action communautaire**, au moyen d'enseignements portant sur les politiques sociales, les programmes sociaux, les organisations sociocommunautaires, le système politique et l'organisation sociale et culturelle du Québec ainsi que certains groupes tels les jeunes, les personnes immigrantes, les femmes et les personnes âgées.

TRANSFERTS DE COURS, ÉQUIVALENCES ET EXEMPTIONS

À noter :

Lorsque l'étudiante cumule 3 certificats pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul, on ne peut créditer aucun cours d'un certificat à un autre.

Exemple : L'étudiante a réussi le cours SVS1101 dans sa Mineure en arts et sciences. Sa mineure est complétée. Elle ne peut pas faire transférer le SVS1101 dans le Certificat en action communautaire même si ce cours fait partie de la structure du programme. Elle devra compléter un autre cours de sigle SVS dans son certificat en action communautaire; et ce, avec l'autorisation du responsable du programme.

Pour une demande de transfert ou d'équivalence, l'étudiante doit compléter le formulaire approprié (<http://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/ressources-etudiantes/>) et le remettre à Nathalie Beaufay.

Le règlement pédagogique de l'Université ne permet pas d'accorder de crédits lorsque les cours ont été faits il y a 10 ans et plus, et ce, dans le cas d'équivalences ou de transferts.

Définition des termes pour utiliser le bon formulaire à compléter....

Transferts de cours

http://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Outil_de_gestion_des_etudes/Formulaire_Transfert_de_cours_envoyer_etudiant.pdf

Nous appelons « Transferts de cours » tout cours réussi par l'étudiante dans d'autres programmes à l'Université de Montréal, dont le sigle est le même que celui apparaissant dans la structure du certificat en action communautaire. Exemple : un cours suivis comme étudiante libre ou un cours de la mineure en arts et sciences, ou d'une autre discipline.

Équivalences de cours

http://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Formulaire_demande_%C3%A9quivalence_%C3%80_ENVOYER.pdf

À NOTER : pour qu'un cours soit accepté comme équivalent, le contenu de chacun des deux cours doit être similaire au moins à 75%. Et, le résultat du cours demandé doit être égal ou supérieur à la note « C ».

L'étudiante a suivi un cours dans un programme de baccalauréat complété à l'UdM ou un cours dans une autre université et juge que son cours est équivalent à un cours du certificat en action communautaire. Elle doit fournir les plans de cours. De plus, si les cours ont été suivis dans une autre université, l'étudiante doit fournir un relevé de notes officiel.

Exemptions de cours

L'expérience ayant servi de base d'admission, il n'y a pas d'exemption possible pour des cours.

AVIS D'ABSENCE À UN EXAMEN

Dans le cas d'une absence à un examen, l'étudiante doit obligatoirement compléter le formulaire à ce sujet (le formulaire se trouve sur la page <http://safire.umontreal.ca/accueil/>) et le remettre à Nathalie Beaufay au plus tard dans les 7 jours suivant l'absence (Règlement des études de premier cycle, art. 9.9).

La directrice de l'École détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiante n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin (Règlement des études de premier cycle, art. 9.9).

La mention F est attribuée à l'étudiante qui ne se présente pas à un examen et ne remet pas d'avis d'absence. Pour l'examen final, si le motif d'absence est accepté, il y aura un examen différé. Dans le cas de l'intra, il peut y avoir d'autres modalités. Un courriel est envoyé à l'étudiante pour lui faire connaître la décision et les modalités concernant la reprise de l'examen.

DEMANDE DE DÉLAI

<http://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/ressources-etudiantes/>

Dans le cas d'une demande de délai, prendre note que l'étudiante complétera ce formulaire uniquement pour le **dernier travail, c'est-à-dire de fin de session seulement** et le remettra à Nathalie Beaufay.

POUR LES INTRAS, LES ÉTUDIANTES PRENNENT DES ENTENTES AVEC LES PROFESSEURES.

La mention F est attribuée à l'étudiante qui ne remet pas un travail dans le délai prescrit. Dans ce dernier cas cependant, la direction de département peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

DEMANDE DE RÉVISION

<http://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/ressources-etudiantes/>

L'étudiante dispose d'un **droit de vérification** de la correction de sa copie d'examen ou de son travail, dans les 10 jours ouvrés suivant l'émission de la note. Elle doit lire attentivement le protocole de demande de révision (lien plus haut), et suivre les directives.

Si, après la vérification, elle désire faire une demande de révision, elle complète le formulaire et le retourne à Nathalie Beaufay dans les 15 jours ouvrés suivant l'émission du résultat.

PLAGIAT

Vous savez déjà qu'il faut éviter de parler durant un examen, de regarder la copie de votre voisin, de dissimuler des notes et des formules ou d'utiliser du matériel non permis...

Mais rappelez-vous que rapporter les paroles ou les idées d'autrui en omettant de citer correctement ses sources est aussi une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait pris dans Internet, un livre, un article de journal, une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation.

L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

N'oubliez pas que vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaire à la rédaction d'un travail.

Questions à se poser avant de remettre un travail

- Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source?
- Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué
- Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
- Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail?

Pour être certain que l'on ne vous soupçonnera pas de plagiat pendant les examens, nous vous invitons à suivre les règles de conduite ci-dessous :

- Évitez de parler;
- Si quelqu'un d'autre que le surveillant vous pose une question, même si ça ne concerne pas l'examen, évitez de répondre. La seule personne à laquelle les étudiants doivent s'adresser est le surveillant;
- N'ayez en votre possession que le matériel autorisé;
- Évitez d'emprunter des objets à votre voisin (calculatrice, ouvrage de référence, efface, mouchoir, etc.);
- Déposez en avant de la salle tous les effets personnels non permis pour l'examen;
- Fermez votre téléphone cellulaire, téléavertisseur, radio portative et baladeur durant l'examen.
- Arrivez à l'heure; aucune période supplémentaire ne sera allouée aux retardataires et le surveillant pourra même vous refuser l'accès à la salle d'examen. (Après une heure de retard, aucun étudiant ne sera admis dans la salle d'examen);
- Aucune sortie n'est autorisée pendant la première heure. Ensuite, la durée d'une sortie ne doit pas dépasser cinq minutes. Aucune permission de sortie n'est accordée tant que l'étudiant précédent n'est pas de retour;
- Ayez en main votre carte étudiante ou une pièce d'identité avec photo.

Le plagiat peut se solder par la note « F », soit échec, et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. **Pensez-y!**

ÉCHEC

Si l'étudiante subit un échec à un cours obligatoire, elle doit le reprendre. **Si elle subit un 2^e échec à un cours obligatoire, elle est exclue du programme.**

Si l'étudiante subit un échec à un cours à option, elle doit le reprendre ou reprendre un autre cours du même bloc. **Si elle subit un 2^e échec à un cours optionnel ou à son substitut, elle est exclue du programme.**

PROBATION

L'étudiante régulière dont la moyenne cumulative est inférieure à 1,950 et supérieure ou égale à 1,650 après 12 crédits est mise en probation.

Pour une étudiante à plein temps, la probation est d'une année. Le programme de l'étudiante en probation est déterminé par les autorités compétentes de la Faculté, qui peuvent tenir compte des horaires et des cours offerts.

Les autorités compétentes de la Faculté déterminent la durée de la probation de l'étudiante inscrite à temps partiel en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiante et de la scolarité du programme auquel elle est inscrite.

Au cours de la période de probation, l'étudiante doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels elle a échoué ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel elle a échoué;
- à la demande de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,650 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 1,950;
- se soumettre aux autres conditions imposées par l'autorité compétente.

L'étudiante qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclue du programme. Une étudiante ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme.

RELEVÉ DE NOTES

L'Université de Montréal ne procède plus à l'impression des relevés de notes. L'étudiante peut obtenir son relevé de notes non officiel dans son centre étudiant. Pour obtenir un relevé de notes officiel, elle doit en faire la demande dans son centre étudiant ou au bureau du registraire.

DIPLÔME ET COLLATION DES GRADES

Prendre note qu'il n'y a pas de collation des grades pour les étudiantes ayant complété un certificat.

Pour l'étudiante qui termine son baccalauréat par cumul de certificats, la collation des grades a lieu en octobre (il n'y a qu'une collation des grades par année). Si l'étudiante ne se présente pas à la cérémonie, elle recevra son diplôme par la poste après la collation des grades.

Pour information, l'étudiante doit consulter la page <http://www.collation.umontreal.ca/>.

ANGLAIS

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen, celui-ci peut autoriser une étudiante dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, à produire des travaux et des examens dans une autre langue.

FACTURE

L'étudiante doit imprimer sa facture via son centre étudiant. Le numéro de téléphone concernant les droits de scolarité est le 514-343-6915.

COURS À SUIVRE DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ

Les étudiantes désirant suivre un cours dans une autre université, doivent remplir une demande d'*Autorisation d'études hors établissement* sur le site du Bureau de coopération interuniversitaire (<http://www.bci-qc.ca/>).

De plus, elles devront **obligatoirement** envoyer au responsable du programme, un plan de cours détaillé du cours à suivre dans l'autre université. Cet envoi peut être fait par courriel à christian.jette@umontreal.ca.

CHANGEMENT DE PROGRAMME.... pour transférer au baccalauréat

L'étudiante doit compléter sa demande sur le site de l'Université. Pour toutes questions concernant l'admission (préalables, cote R ou Z, documents à remettre, etc.) contacter le Service de l'admission au 514-343-7076).

À NOTER : Pour être admissible, il faut avoir réussi le préalable « Méthode quantitative » du CEGEP ou l'équivalent à l'université, soit le STT 1901 – Statistique pour sciences sociales (ce cours peut être suivi durant le certificat comme cours hors programme).

CONTACTS...

Nathalie Beaufay, technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) Nathalie.beaufay@umontreal.ca	514-343-6606
Christian Jetté, responsable du programme christian.jette@umontreal.ca	514- 343-6111 poste 5318
Céline Bellot, directrice celine.bellot@umontreal.ca	514-343-7223
Local de l'association étudiante	514-343-6111 poste 3751

ET LIENS UTILES

École de travail social : <http://travail-social.umontreal.ca/accueil/>

SAFIRE : <http://safire.umontreal.ca/accueil/>
(Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante)

Services aux étudiants (Logement hors campus, Bourses d'études, Programmes études-travail, conseils carrière, information et orientation scolaire et professionnel) : <http://www.sae.umontreal.ca/>

- Bureau des étudiants internationaux : <http://www.bei.umontreal.ca/>
- Carrefour SAÉ, le guide des nouveaux étudiants : <http://carrefoursae.umontreal.ca/>
- Bureau de l'aide financière : <http://www.baf.umontreal.ca/>
- Soutien à l'apprentissage : <http://www.cesar.umontreal.ca/apprentissage/index.htm>
- Soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.bsesh.umontreal.ca/>
- Centre de santé et de consultation psychologique : <http://www.cscp.umontreal.ca/>

Bureau du registraire (documents officiels, choix de cours, calendrier universitaire, relevés de notes, droits de scolarité) : <http://registraire.umontreal.ca/accueil/>

Informations sur le baccalauréat par cumul : <https://admission.umontreal.ca/baccalaureat-par-cumul/>

FAECUM (assurances de santé et dentaires) : <http://www.faecum.qc.ca/>

CERTIFICAT EN ACTION COMMUNAUTAIRE
1-251-5-0 v. 06 (A17)

Bloc 70A FONDEMENTS	OBLIGATOIRE - 12 crédits (4 cours)
	SVS 1101 Inégalités et oppressions SVS 1578 Intervention collective 1 SVS 2578 Intervention collective 2 SVS 3207 Gestion des organismes communautaires
Bloc 70B CONNAISSANCES GÉNÉRALES ET THÉORIQUES	OPTION - 3 crédits (1 cours)
	SVS 1102 Analyse politiques sociales SVS 1443 Travail social et pauvreté SVS 3941 Mouvements sociaux et action collective
Bloc 70C ACTION COLLECTIVE ET TRAVAIL SOCIAL	OPTION - 6 crédits (2 cours)
	SVS 1107 Droits et travail social SVS 2101 Travail social et santé SVS 2105 Travail social et interculturalité SVS 2104 Travail social et santé mentale SVS 2110 Travail social, sexe et genre SVS 3175 Travail social auprès des autochtones SVS 3184 Jeunesse et action communautaire SVS 3356 Intervention de proximité SVS 3517 Travail social et environnement SVS 3732 Pratiques auprès des personnes âgées
Bloc 70D ACTION COLLECTIVE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL	OPTION - 6 crédits (2 cours)
	MSO 2030D Système de santé et santé communautaire MSO 2142G Priorités nationales de santé publique POL 2802 Théories du développement POL 3170 Politiques environnementales comparées (à confirmer) POL 3906 La coopération internationale PPL 2028 Citoyenneté et développement PPL 3025 Approches et enjeux du développement durable PPL 3035 Économie sociale et solidaire PPL 3040 Communication interculturelle TXM 1331D Prévention des toxicomanies
Bloc 70Z	3 crédits au choix (1 cours)

SYSTÈME DE NOTATION

LETTRES	POINTS	POURCENTAGE
A+	4,3	90,00-100
A excellent	4,0	85,00-89,99
A-	3,7	80,00-84,99
B+	3,3	77,00-79,99
B très bon	3,0	73,00-76,99
B-	2,7	70,00-72,99
C+	2,3	65,00-69,99
C bon	2,0*	60,00-64,99
C-	1,7	57,00-59,99
D+	1,3	54,00-56,99
D passable	1,0**	50,00-53,99
E faible (échec)	0,5	35,00-49,99
F (échec)	0,0	0-34,99
F* échec par absence		

* Note de passage dans un programme

** Note de passage dans un cours